

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le 21/07/2020



ID : 074-247400773-20200716-DEL_2020071667-DE

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **16 Juillet 2020 - 19h**

N°67/2020

Date de convocation : **11/07/2020**

Conseillers en exercice : **33**

Présents : **32**

Votants : **32**

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Michèle DOMENGE-CHENAL**

Objet : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

Philippe PRUD'HOMME
André BRUNET
Marc PAGET
Éric PONTHEU
Michel COUTIN
Lucie LITTOZ
Marc MILLET-URSIN
Monique PETIT

Philippe CHAPPET
Margaret GOURDIN
Jacques DALEX
Jeannie TREMBLAY-GUETTET
Claude GAILLARD
Martine BRASSOUD
Georges VIGNIER
Christine DUMONT-THIOLLIERE

Philippe STRAPPAZZON
Marc BRACHET
Anne-Marie BERNARD
Julie DENAMBRIDE
David DUNAND-CHATELLET
Sophie FERNANDEZ
Julien PORTIER
Florence GONZALES

Charline MAURICE
Michèle DOMENGE-CHENAL
Hervé BOURNE
Sébastien SCHERMA
Michel LUCIANI

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

François MORISSE
pouvoir à C. MAURICE

Stéphanie JOSSERAND
pouvoir à H. BOURNE

Laure LEMBERT pouvoir
à S. SCHERMA

Michèle LUTZ

EXPOSE

M. Jacques DALEX, Président de la Communauté de Communes des Sources du lac d'Annecy, invite l'assemblée à procéder à l'élection des membres du Bureau.

Il rappelle que les statuts de la Communauté de communes précisent en son article 8 que le Conseil Communautaire élit parmi ses membres un bureau composé de :

- 1 représentant par commune
- 1 représentant supplémentaire par commune et par tranche de 2000 habitants commencée.

Soit :

Communes	Population Municipale	Base	Supplément	TOTAL
Chevaline	217	1		1
Doussard	3679	1	1	2
Faverges-Seythenex	7856	1	3	4
Giez	549	1		1
Lathuile	1041	1		1
Saint-Ferréol	889	1		1
Val de Chaise	1388	1		1
TOTAUX	15619	7	4	11

Afin de procéder aux opérations de vote, deux assesseurs sont nommés :

- M. Julien PORTIER
- Mme Lucie LITTOZ

Se sont portés candidats :

Communes	Nbre	Candidats
Chevaline	1	DOMENGE-CHENAL Michèle
Doussard	2	CHAPPET Philippe COUTIN Michel
Faverges-Seythenex	4	DALEX Jacques TREMBLAY-GUETTET Jeannie BRASSOUD Martine GAILLARD Claude BERNARD Anne-Marie
Giez	1	PAGET Marc
Lathuile	1	BOURNE Hervé
Saint-Ferréol	1	PRUD'HOMME Philippe
Val de Chaise	1	SCHERMA Sébastien

Il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret étant ici précisé que les suffrages seront décomptés nominativement.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

Communes	Candidats	Nombre de voix
Chevaline	DOMENGE-CHENAL Michèle	32
Doussard	CHAPPET Philippe COUTIN Michel	32 32
Faverges-Seythenex	DALEX Jacques TREMBLAY-GUETTET Jeannie BRASSOUD Martine GAILLARD Claude BERNARD Anne-Marie	30 25 29 27 14
Giez	PAGET Marc	32
Lathuile	BOURNE Hervé	32
Saint-Ferréol	PRUD'HOMME Philippe	32
Val de Chaise	SCHERMA Sébastien	32

Sont donc élus :

Communes	Membres du bureau élus
Chevaline	DOMENGE-CHENAL Michèle
Doussard	CHAPPET Philippe COUTIN Michel
Faverges-Seythenex	DALEX Jacques TREMBLAY-GUETTET Jeannie BRASSOUD Martine GAILLARD Claude
Giez	PAGET Marc

Lathuile	BOURNE Hervé
Saint-Ferréol	PRUD'HOMME Philippe
Val de Chaise	SCHERMA Sébastien

FAVERGES, le 20/07/2020

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le :

Copie(s) interne(s) :
- Tous services

Le Président,
M. Jacques DALEX



Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le 21/07/2020

ID : 074-247400773-20200716-DEL_2020071667-DE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.